



Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	Bouygues	Arrdt	13 ^{ème}
Nom de site	CI 310015	Numéro	T10616
Adresse du site	1, rue Pierre Gourdault	Hauteur	R + 7 (22,40 m)
Bailleur de l'immeuble	Social Paris Habitat	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout 1400 MHz sur site existant 2G/3G/4G dans le cadre d'une expérimentation		
Complément d'info	Réazimutage de 10° sur l'antenne du secteur 2 (de 140° à 130°)		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Non

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	01/01/2017
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	11/12/2018
Date limite de réponse de l'Agence d'Ecologie Urbaine (J+1 mois)	11/01/2019
Historique et contexte	V1 favorable le 14/05/13 ; V2 favorable le 01/01/17

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Décision ARCEP n° 2018-1091 du 13/09/2018 d'une durée de quinze mois Expérimentation technique sans fin commerciale.		
Détail du projet	Ajout de la fréquence 1400 MHz sur un site existant en 2G/3G/4G orienté vers les azimuts 10°, 140° et 240° (700MHz, 800MHz, 900MHz, 1400 MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz). Le site sera orienté vers les azimuts 10°, 130° et 240°.		
Distance des ouvrants	Fenêtres à plus de 5m en dessous des antennes	Tilts (degrés)	6°
Estimation	10° < 4V/m ; 130° < 5V/m ; 240° < 3V/m Estimation effectuée sans le 1400 MHz	Vis-à-vis (25m)	R+7 azimut 130°
Divers	Établissements particuliers < 1 V/m à 1,50 m de hauteur		

Incidence visuelle

Intégration antenne	Ce projet consiste à conserver les trois antennes existantes. Une opération de réazimutage de 10° sur l'antenne du secteur 2 (de 140° à 130°) à prévoir pour obtention d'un niveau de champs conforme.
Zone technique	Un ajout de trois modules techniques de couleur gris clair accompagnera cette évolution, et donc resteront invisibles depuis la rue
Hauteur antennes/sol	26,97 m

Date :

Conformité du dossier

Observations Mairie d'arrondissement :	
--	--

Avis AEU :		Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>
------------	--	---------------------------------------	---

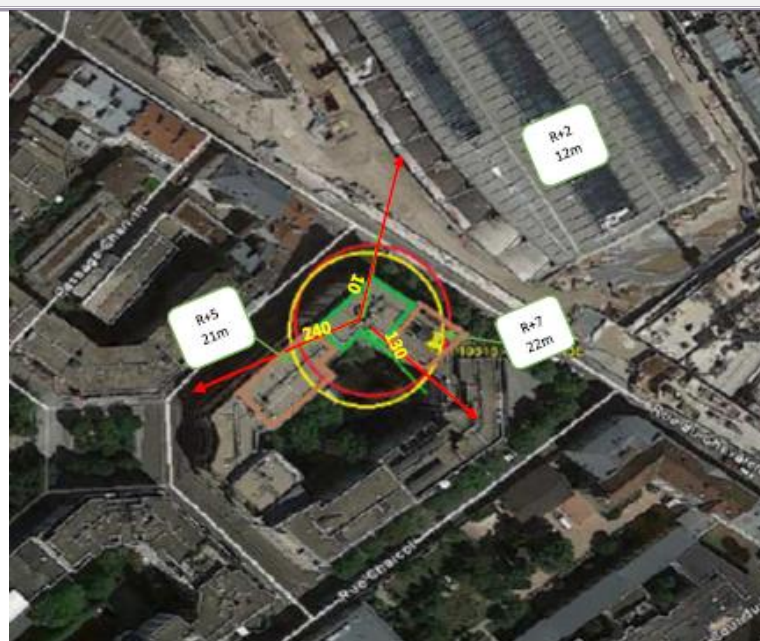
Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



Nom et type	Adresse	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
Crèche Collective des bouts chou	5 Pass Chavin, 75013 PARIS	Non	70m	<1V/m
Centre d'auto-dialyse	5 rue Vimoutiers, 75013 PARIS	Oui	80m	<1V/m
Ecole élémentaire Mairie de Paris (13e) Arrondissement	15 rue pierre Gourdault, 75013 PARIS	Non	130m	<1V/m
Ecole Sainte Jeanne d'Arc	24 bis rue Charcot, 75013 PARIS	Non	120m	<1V/m
Association Enfant présent	1 Rue Pierre Gourdault, 75013 Paris	Oui	20m	<1V/m

*lobe limité à 3 dB/ puissance maximale

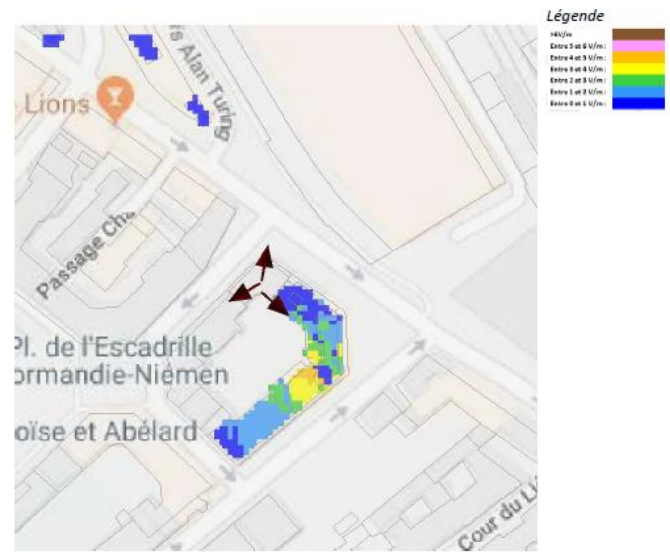
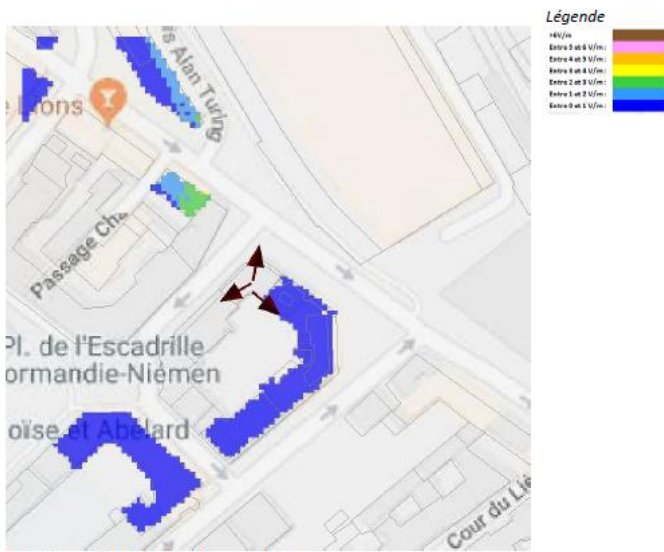
Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



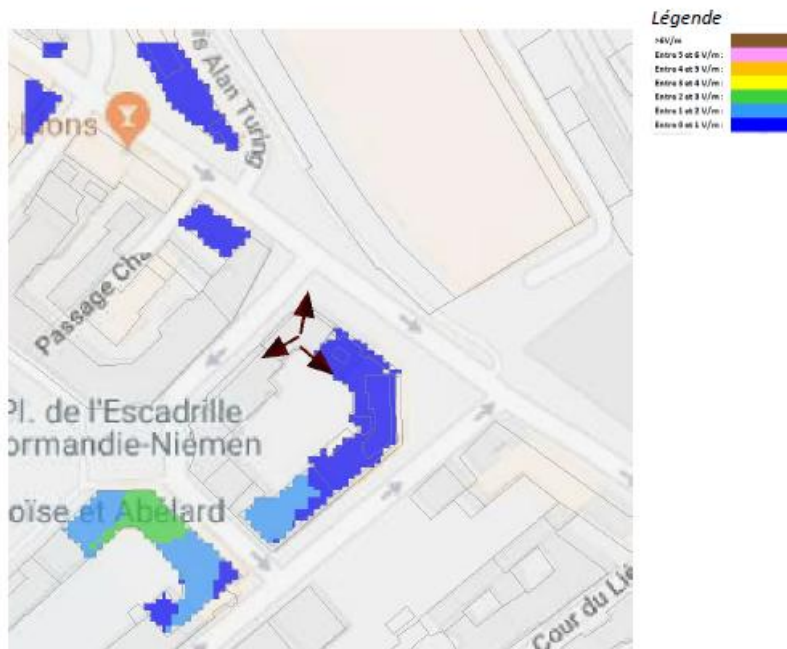
Simulation et conformité au seuil de la Charte

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 10°, le niveau maximal calculé est compris entre 3-4 V/m. La hauteur correspondante est de 19,5 m.

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 130°, le niveau maximal calculé est compris entre 4-5 V/m. La hauteur correspondante est de 22,5 m.



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 240°, le niveau maximal calculé est compris entre 2-3 V/m. La hauteur correspondante est de 19,5 m.



	Azimut 10°	Azimut 130°	Azimut 240°
Niveau maximal	entre 3-4 V/m	entre 4-5 V/m	entre 2-3 V/m
Hauteur	19,5 m	22,5 m	19,5 m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



Etat de Projeté:



Aucune modification de l'état visuel

Etat de l'existant :



Etat projeté :



Aucune modification de l'état visuel



Vue des Azimuts

